

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le 6 mars 2023

Améliorer les taux de diplomation et les résultats fructueux des étudiants autochtones

Transcription de la question :

Mme Lori Idlout: *[La députée s'exprime en inuktitut, et l'interprétation en anglais de ses propos est traduite ainsi:]*

Merci. Je vais poser une question à Rory O'Connor.

Pendant 46 ans, de 1951 à 1997, le gouvernement fédéral a fourni des fonds pour construire et doter 13 pensionnats au Nunavut, dans le but précis d'éradiquer la culture et la langue inuites. Vous êtes des employés du ministère, et je suis certaine que vous recevez beaucoup de directives concernant la réconciliation et la stratégie à cet égard. La réconciliation est très importante. Étant donné qu'elle est si importante, est-ce que le gouvernement fédéral financera dans l'avenir 13 écoles enseignant la langue et la culture inuites?

M. Rory O'Connor (directeur général, Mise en oeuvre des projets d'infrastructure régionaux, ministère des Services aux Autochtones): Je n'aime pas vous donner cette réponse, mais je dois dire que je suis responsable des infrastructures dans les réserves situées dans le Sud, dans les provinces. Je ne sais pas si quelqu'un du ministère des Relations Couronne-Autochtones peut répondre à cette question.

Je peux dire, toutefois, qu'il y a un fonds de 100,1 millions de dollars relié aux anciens pensionnats qui existe toujours. Je serais ravi de fournir davantage d'informations concernant ce qu'on peut faire avec les immeubles qui existent encore, si les collectivités souhaitent en faire quelque chose, à titre commémoratif ou autre. Nous avons fait part de l'existence de ce fonds aux collectivités un peu partout au pays.

En ce qui a trait à votre question, je ne sais pas si quelqu'un du ministère des Relations Couronne-Autochtones peut y répondre en ce qui concerne le Nord.

Mme Lori Idlout: *[La députée s'exprime en inuktitut, et l'interprétation de ses propos en anglais est traduite ainsi:]*

Si vous ne pouvez pas répondre immédiatement à ma question, j'aimerais que vous y répondiez par écrit.

Merci.

Le président: Merci, madame Idlout.

Est-ce que nos invités peuvent s'engager à fournir une réponse écrite à la question de Mme Idlout?

Merci, monsieur O'Connor.

Réponse:

Services aux Autochtones Canada (SAC)

Le gouvernement du Canada finance l'éducation primaire et secondaire des élèves des Premières Nations qui résident ordinairement sur une réserve, et offre un soutien financier à l'éducation postsecondaire aux étudiants admissibles des Premières Nations, Inuit, et de la Nation métisse, ainsi qu'aux établissements et aux programmes communautaires.

Pour les Premières Nations du Nord (Yukon / T.N.-O.), les Premières Nations hors réserve, les Inuit et les Métis, l'enseignement primaire et secondaire est assuré par leur province ou territoire respectif.

Le gouvernement du Canada a mis en place des mécanismes bilatéraux permanents avec les dirigeants des Inuit et de la Nation métisse afin de définir des priorités communes, d'élaborer conjointement des politiques et de suivre les progrès accomplis. Les travaux de ces mécanismes ont fait de l'éducation un domaine prioritaire.

Bien que l'enseignement primaire et secondaire demeure une responsabilité provinciale et territoriale, dans le cadre du mécanisme bilatéral permanent du Comité de partenariat entre les Inuit et la Couronne, le Canada travail avec les partenaires Inuit pour faire avancer les priorités communes en matière d'éducation.

Le budget 2019 a investi 125,5 millions de dollars sur 10 ans et 21,8 millions de dollars en continu pour soutenir une stratégie décennale d'éducation postsecondaire pour les Inuits, y compris des composantes pour le soutien aux étudiants, les programmes et services enveloppants, l'engagement communautaire et la gouvernance et la coordination nationale.

Le financement de la préservation et de la promotion de la culture inuit est disponible dans le cadre de deux programmes de Services aux Autochtones Canada :

- Le Programme des centres éducatifs et culturels des Premières Nations et des Inuit appuie les collectivités des Premières Nations et des Inuit afin qu'elles puissent exprimer, préserver, développer, revitaliser et promouvoir leur culture, leur langue et leur patrimoine. L'appel de propositions de 2023 à 2024 visant à soutenir les activités dans le cadre du Programme des centres éducatifs et culturels des Premières Nations et des Inuit est maintenant ouvert. La date limite pour soumettre une proposition est le 5 mai 2023 à 23 h 59, heure de l'Est. [Programme des centres éducatifs et culturels des Premières Nations et des Inuit \(sac-isc.gc.ca\)](https://www.sac-isc.gc.ca/Programme-des-centres-educatifs-et-culturels-des-Premieres-Nations-et-des-Inuit)
- Le Programme de subventions des centres éducatifs et culturels des Inuit octroie des subventions aux Inuit et aux centres éducatifs et culturels des Inuit en vue de favoriser le développement et la promotion du patrimoine culturel

inuit. L'appel de propositions pour l'exercice de 2023 à 2024 visant à soutenir les activités dans le cadre du Programme de subventions pour les centres éducatifs et culturels inuits est maintenant ouvert. La date limite pour soumettre une proposition est le 5 mai 2023 à 23 h 59, heure de l'Est. Pour plus de renseignements : <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1450705414672/1531920576698>

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC)

Investissements fédéraux dans les infrastructures

Le budget de 2021 a annoncé un nouveau financement fondé sur les distinctions dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure communautaire autochtone (FIIC). Par l'entremise du CIIF, un total de 517,8 millions de dollars est fourni sur quatre ans (de 2021-2022 à 2024-2025) aux Inuits pour la réalisation de priorités autodéterminées en matière d'infrastructure afin d'aider à combler les lacunes en matière d'infrastructure dans l'Inuit Nunangat. Le financement annuel est versé à chacune des quatre organisations inuites de revendications territoriales au moyen d'accords de financement sous forme de subventions et peut être utilisé de manière souple pour répondre aux besoins des Inuits en matière d'infrastructure.

Le financement du FIIC peut couvrir un large éventail de coûts de projet, y compris la planification, la conception, la construction, la clôture, le fonctionnement et l'entretien. Les investissements dans l'infrastructure représentent une étape sur la voie de la réconciliation entre le gouvernement du Canada et les Inuits. Il favorise l'autonomie et l'autodétermination des Inuits en appuyant la croissance des économies inuites et en fournissant l'infrastructure nécessaire pour éduquer et retenir les jeunes Inuits.